

---

<b>CESER</b>	<b>:</b>	<b>14 septembre 2015</b>
<b>Intervention n°</b>	<b>:</b>	<b>02</b>
<b>Document</b>	<b>:</b>	<b>Rapport CESER de l'Atlantique « Connaissance, prévention et gestion des risques littoraux »</b>
<b>Thème</b>	<b>:</b>	<b>Mer et Littoral</b>
<b>Orateur</b>	<b>:</b>	<b>Dominique LECOMTE</b>

---

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Les risques littoraux constituent un sujet d'intérêt majeur pour les acteurs économiques de la façade atlantique. Ainsi, la démarche de réflexion à cette échelle nous paraît utile pour contribuer au débat, dans un contexte où la réglementation en la matière connaît une actualité : suite à la concertation sur les Plan de Gestion des Risques Inondations, ceux-ci vont se décliner dans les territoires considérés à risque en stratégies locales, établies avec les acteurs.

Notre façade connaît en effet des caractéristiques communes, notamment son attractivité qui se traduit par une concentration de plus en plus importante des populations et des activités. S'il est incontestable que cela induit des risques littoraux, cette attractivité est d'abord une chance du point de vue des acteurs économiques, qui n'est à aucun moment soulignée dans le rapport.

En matière de risques littoraux, un premier constat qui est fait et que nous partageons est le suivant : l'ensemble des échelons administratifs, de la commune jusqu'à l'Union européenne, intervient d'une manière ou d'une autre dans ce domaine. C'est donc peu de dire que le cadre réglementaire est complexe et souvent incompris des principaux concernés. L'amélioration de la lisibilité de la gouvernance, en terme d'acteurs et d'outils, nous semble dès lors incontournable pour favoriser une meilleure implication des acteurs et par là même une culture collective du risque.

Cependant, si les risques doivent être davantage pris en compte, nous ne nous résignons pas à la vision uniquement climato-pessimiste de ce rapport. En effet, nous sommes surpris que les CESER envisagent la gestion de ces risques d'une façon passive : retrait des zones sensibles, interdiction de construction dans les zones à risque et incitation à davantage recourir au « repli stratégique ». Si nous ne contestons pas que de telles solutions puissent être envisagées au cas par cas, nous regrettons que seule cette logique fataliste soit évoquée alors que d'autres pays comme les Pays-Bas ont su de longue date intégrer ces risques, s'y adapter et gagner du terrain sur la mer. De même, la Bretagne lance un chantier d'envergure pour développer le port de Brest notamment grâce à l'aménagement d'un polder de 50ha dédié aux énergies marines. Vous le voyez, la littoralisation recouvre certes des risques et des enjeux d'une acuité nouvelle pour nos territoires au sujet desquels il convient de sensibiliser, prévenir et agir pour, le plus possible, ne pas subir mais elle recouvre aussi des opportunités. Nous pouvons nous adapter pour transformer ces défis en atouts pour nos économies.

Je vous remercie de votre attention.